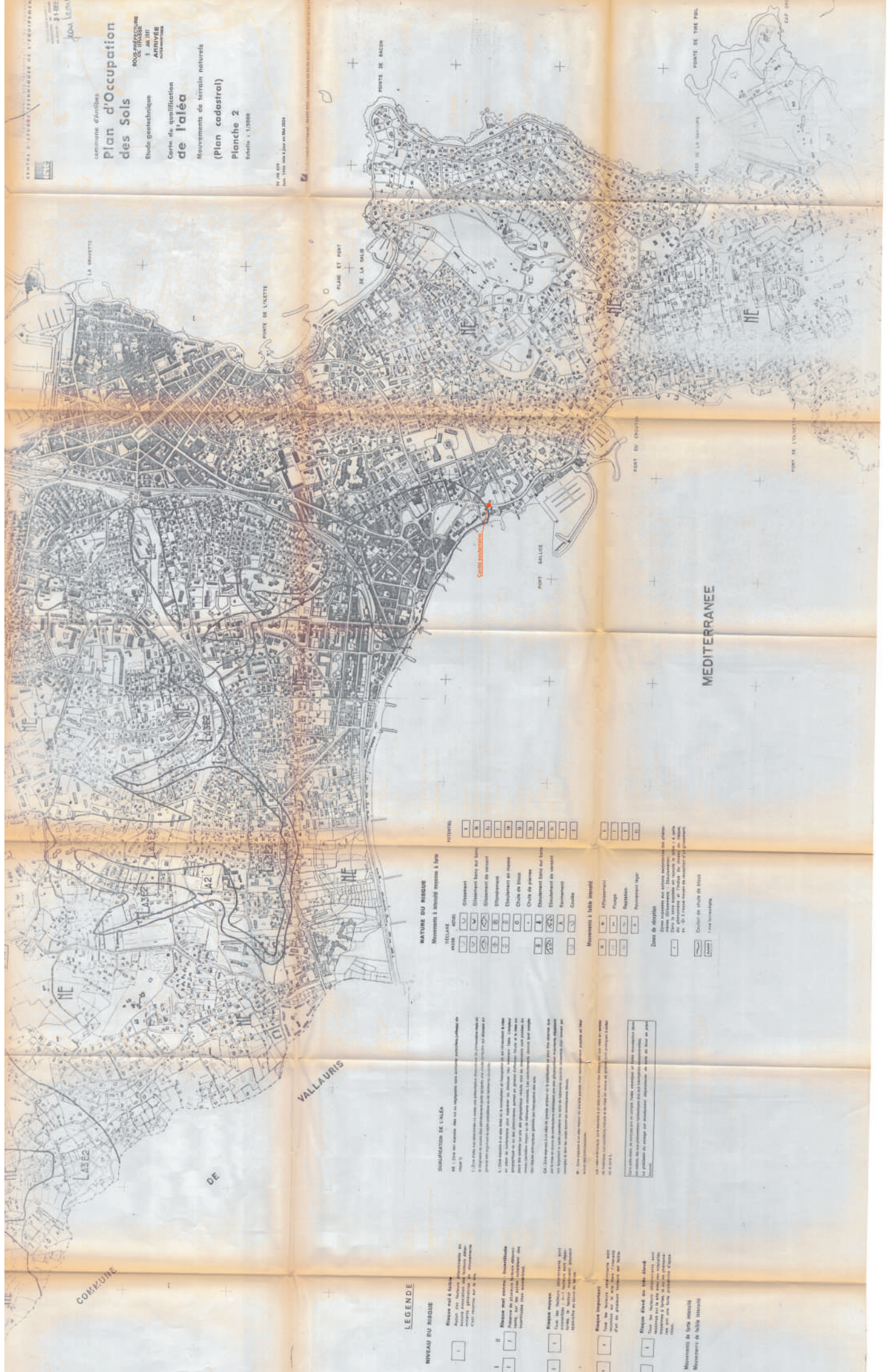


commune évinthas  
**Plan d'Occupation des Sols**  
 pour le territoire de l'arrondissement de  
 1. JAN 2011  
 2. 1/25000  
 3. 1/25000



**LEGENDE**

**NIVEAU DU RISQUE**

- I - Niveau sans à faible
- II - Niveau sans à moyen
- III - Niveau sans à élevé
- IV - Niveau sans à très élevé
- V - Niveau sans à très très élevé
- VI - Niveau sans à extrême
- VII - Niveau sans à extrême élevé
- VIII - Niveau sans à extrême très élevé
- IX - Niveau sans à extrême très très élevé
- X - Niveau sans à extrême extrême
- XI - Niveau sans à extrême extrême élevé
- XII - Niveau sans à extrême extrême très élevé
- XIII - Niveau sans à extrême extrême très très élevé
- XIV - Niveau sans à extrême extrême extrême
- XV - Niveau sans à extrême extrême extrême élevé
- XVI - Niveau sans à extrême extrême extrême très élevé
- XVII - Niveau sans à extrême extrême extrême très très élevé
- XVIII - Niveau sans à extrême extrême extrême extrême
- XIX - Niveau sans à extrême extrême extrême extrême élevé
- XX - Niveau sans à extrême extrême extrême extrême très élevé
- XXI - Niveau sans à extrême extrême extrême extrême très très élevé
- XXII - Niveau sans à extrême extrême extrême extrême extrême
- XXIII - Niveau sans à extrême extrême extrême extrême extrême élevé
- XXIV - Niveau sans à extrême extrême extrême extrême extrême très élevé
- XXV - Niveau sans à extrême extrême extrême extrême extrême très très élevé
- XXVI - Niveau sans à extrême extrême extrême extrême extrême extrême
- XXVII - Niveau sans à extrême extrême extrême extrême extrême extrême élevé
- XXVIII - Niveau sans à extrême extrême extrême extrême extrême extrême très élevé
- XXIX - Niveau sans à extrême extrême extrême extrême extrême extrême très très élevé
- XXX - Niveau sans à extrême extrême extrême extrême extrême extrême extrême

**QUALIFICATION DE L'ALBA**

1. Zone sans à faible

2. Zone sans à moyen

3. Zone sans à élevé

4. Zone sans à très élevé

5. Zone sans à très très élevé

6. Zone sans à extrême

7. Zone sans à extrême élevé

8. Zone sans à extrême très élevé

9. Zone sans à extrême très très élevé

10. Zone sans à extrême extrême

11. Zone sans à extrême extrême élevé

12. Zone sans à extrême extrême très élevé

13. Zone sans à extrême extrême très très élevé

14. Zone sans à extrême extrême extrême

15. Zone sans à extrême extrême extrême élevé

16. Zone sans à extrême extrême extrême très élevé

17. Zone sans à extrême extrême extrême très très élevé

18. Zone sans à extrême extrême extrême extrême

19. Zone sans à extrême extrême extrême extrême élevé

20. Zone sans à extrême extrême extrême extrême très élevé

21. Zone sans à extrême extrême extrême extrême très très élevé

22. Zone sans à extrême extrême extrême extrême extrême

23. Zone sans à extrême extrême extrême extrême extrême élevé

24. Zone sans à extrême extrême extrême extrême extrême très élevé

25. Zone sans à extrême extrême extrême extrême extrême très très élevé

26. Zone sans à extrême extrême extrême extrême extrême extrême

27. Zone sans à extrême extrême extrême extrême extrême extrême élevé

28. Zone sans à extrême extrême extrême extrême extrême extrême très élevé

29. Zone sans à extrême extrême extrême extrême extrême extrême très très élevé

30. Zone sans à extrême extrême extrême extrême extrême extrême extrême

**NATURE DU RISQUE**

- 1. Inondation
- 2. Inondation temporaire
- 3. Inondation permanente
- 4. Inondation très permanente
- 5. Inondation extrême
- 6. Inondation extrême élevée
- 7. Inondation extrême très élevée
- 8. Inondation extrême extrême
- 9. Inondation extrême extrême élevée
- 10. Inondation extrême extrême très élevée
- 11. Inondation extrême extrême extrême
- 12. Inondation extrême extrême extrême élevée
- 13. Inondation extrême extrême extrême très élevée
- 14. Inondation extrême extrême extrême extrême
- 15. Inondation extrême extrême extrême extrême élevée
- 16. Inondation extrême extrême extrême extrême très élevée
- 17. Inondation extrême extrême extrême extrême extrême
- 18. Inondation extrême extrême extrême extrême extrême élevée
- 19. Inondation extrême extrême extrême extrême extrême très élevée
- 20. Inondation extrême extrême extrême extrême extrême extrême
- 21. Inondation extrême extrême extrême extrême extrême extrême élevée
- 22. Inondation extrême extrême extrême extrême extrême extrême très élevée
- 23. Inondation extrême extrême extrême extrême extrême extrême extrême
- 24. Inondation extrême extrême extrême extrême extrême extrême extrême élevée
- 25. Inondation extrême extrême extrême extrême extrême extrême extrême très élevée
- 26. Inondation extrême extrême extrême extrême extrême extrême extrême extrême
- 27. Inondation extrême extrême extrême extrême extrême extrême extrême extrême élevée
- 28. Inondation extrême extrême extrême extrême extrême extrême extrême extrême très élevée
- 29. Inondation extrême extrême extrême extrême extrême extrême extrême extrême extrême
- 30. Inondation extrême extrême extrême extrême extrême extrême extrême extrême extrême élevée

MEDITERRANEE

COMUNE

VALLAURIS

LA ROVERTE

PORT DE L'ACTIVITE

FLAIE ET FORT DE LA BALE

PORT DE BACON

PORT BALLEE

PORT DE CHAUVIN

PORT DE L'UNIVERSITE

PORT DE THE PAUL

PORT DE LA MARINE

PORT DE LA MARINE

PORT DE LA MARINE